

salarié du Grand-Tronc, auquel ce nouveau chemin ferait concurrence, a toujours suscité des difficultés et, par son influence, en a empêché la construction.

Pour la même raison il voulait donner le contrat du Pacifique à des personnes ayant des relations avec le Grand-Tronc; et dans ce but il a attisé le feu d'une opposition à notre projet; mais je vis dans ce chemin de fer canadien-français et dans l'approche des élections générales, où Cartier et d'autres auraient à se présenter devant leurs électeurs pour se faire réélire, un moyen certain d'atteindre mon but, surtout vu que je me propose d'y arriver au moyen du terminus du Pacifique.

Les plans que je sou mets sont les plus propres à servir les intérêts du Canada, et en voulant les faire adopter par le public, je fais un acte très-réellement patriotique; mais même dans ce but, il faut trouver des moyens d'influencer le public, et j'ai employé plusieurs jeunes avocats canadiens-français pour écrire en ce sens dans leurs principaux journaux. J'ai souscrit une somme qui peut avoir une influence prépondérante dans le capital-actions de la compagnie, et j'ai subventionné les journaux eux-mêmes, y compris les rédacteurs et les propriétaires. Je parcourus le pays que le chemin devait traverser et rendis visite à plusieurs habitants. Je suis aussi allé voir les prêtres, je gagnai leur amitié, et j'employai des agents pour aller parmi les notables parler du sujet.

Je commençai alors à tenir des assemblées publiques, j'y assistai personnellement et fis souvent des discours en français, démontrant aux gens où se trouvaient leurs vrais intérêts.

Le projet devint de suite populaire, et je formai un comité pour influencer les membres de la législature. Cela réussit si bien, qu'en très-peu de temps, sur les 45 je pouvais compter sur 27, et les électeurs de la division de cette ville que Cartier lui-même représente, le notifièrent qu'il n'avait pas besoin de se présenter si le contrat du Pacifique n'était pas donné dans l'intérêt du Bas-Canada; il n'a pas cru cela, mais lorsqu'il vint ici et rencontra ses électeurs, il constata, à sa grande surprise, que leur détermination était immuable. Il consentit alors à accorder le contrat à la condition voulue, savoir: qu'il y aurait 17 directeurs provisoires, dont 8 pour Ontario et 9 pour Québec, nous donnant ainsi le contrôle.

Nous avons de suite organisé la compagnie (notre section), et on m'a nommé président; D. McInnes, de Hamilton, vice-président; et L. de Bellefeuille, secrétaire; et l'hon. J. J. C. Abbott, aviseur-légal. Nous avons annoncé que les livres de souscriptions seraient ouverts le 15 juillet aux différentes places mentionnées dans l'acte, et nous avons notifié le gouvernement que nous voulions prendre le contrat pour la construction du Pacifique aux termes et conditions stipulées dans l'acte.

Ce qu'il y a maintenant à faire est de souscrire le capital, ce qui ne doit se faire que par des sujets britannique, et il faut payer au moment de la souscription 10 pour 100 du montant souscrit.

Nous avons le droit de souscrire neuf dixièmes à présent et de prendre tout ce que les autres ne souscriraient pas à la fin du mois. En même temps, j'ai fait des arrangements pour que, si vous envoyiez un certificat représentant \$1,000,000 en or, placé par Jay Cooke et Cie, au crédit de la Banque des Marchands, à Montréal, dans leur propre banque à New-York; la banque accepte les chèques pour la souscription, mais aucun argent ne sortira avant que le contrat ne soit conclu, et alors 10 pour 100 sur le montant des actions à nous accordées, devra être payé au receveur général. Par conséquent, veuillez m'envoyer au plus tôt des procurations pour souscrire au capital, et le certificat sus-mentionné de Jay Cooke et Cie.

J'ai reçu plusieurs lettres d'Angleterre m'offrant de prendre toute l'affaire si nous voulions partager, mais elle me semble trop bonne pour m'en départir immédiatement.

Si vous voulez de nouvelles informations, j'irai à New-York la semaine prochaine, si vous le désirez, et je communiquerai avec vous personnellement.

Veuillez télégraphier si vous voulez me voir et m'indiquer le jour.

Comme vous devez le supposer l'affaire n'en est pas rendue là sans beaucoup de dépenses, dont une grande partie payable seulement après avoir obtenu le contrat, mais je pense que cela n'ira pas loin de \$300,000.

Tout à vous,

(Signé) HUGH ALLAN.

Je suppose que vous ne voulez pas prendre d'actions si nous ne pouvons nous en assurer la plus grande partie; mais sur ce point je veux avoir vos instructions.

H. A.